vinetur

Les exportations de vin américaines ont reculé de 10 % à fin juillet, plombées par le Canada

Les interdictions décrétées par les provinces canadiennes ont maintenu fermé un marché crucial, malgré le ralentissement du recul observé au cours des trois derniers mois.

vendredi 9 octobre 2026



Les exportations de vin américaines ont continué de reculer jusqu'à la mi-2026, le Canada restant le principal frein aux ventes à l'étranger, même après l'atténuation de la phase la plus marquée du repli, selon une nouvelle analyse de marché de Terrain fondée sur les données de la Commission du commerce international des États-Unis.

Au cours des six mois clos en juillet 2026, les exportations de vin américaines ont baissé de 10 % en valeur et de 12 % en volume sur un an, selon Terrain. Sur les trois derniers mois de cette période, le recul s'est limité à 2 % en valeur et à 10 % en volume, signe que la contraction ralentit, même si la demande à l'étranger reste faible.

Le repli général a été marqué. Au cours des 12 mois clos en janvier 2026, les exportations de vin américaines ont chuté de 37 % en valeur et de 22 % en volume, soit une perte de recettes d'environ 460 millions de dollars pour les producteurs américains, d'après les chiffres de la Commission du commerce international des États-Unis cités par Terrain.

Le principal facteur en cause est le Canada, premier acheteur étranger de vin américain avant le début du conflit commercial actuel. Selon Terrain, les exportations vers le Canada ont chuté de 84 % en valeur et de 75 % en volume au cours des 12 mois clos en janvier. Ce recul fait suite à la décision des provinces canadiennes, en février 2025, d'interdire les boissons alcoolisées américaines en réaction aux droits de douane imposés par les États-Unis et aux menaces répétées concernant leur souveraineté.

La Chine, qui était en 2024 le troisième marché d'exportation du vin américain en valeur, a également enregistré une forte baisse. Terrain indique que les exportations vers la Chine ont reculé de 73 % en valeur et de 58 % en volume sur la même période de 12 mois, le pays ayant lui aussi été visé par des droits de douane américains.

Le rapport fait état d'une certaine stabilisation au Canada cette année, mais à partir d'un niveau très bas. Au cours des six mois clos en juillet, les exportations de vin américaines vers le Canada ont baissé de 1 % en valeur et de 14 % en volume par rapport à la même période un an plus tôt. Sur les trois derniers mois de cette période, les expéditions vers le Canada ont progressé sur un an de 377 % en valeur et de 36 % en volume.

Terrain souligne que ces hausses doivent être relativisées au regard de bases de comparaison exceptionnellement faibles en 2025. Malgré ce rebond, les exportations vers le Canada au cours des trois mois clos en juillet restaient inférieures de 80 % en valeur et de 71 % en volume à celles de la même période en 2024.

En dehors du Canada et de la Chine, les exportations de vin américaines ont d'abord mieux résisté au cours de la première année de la guerre commerciale. Hors ces deux pays, elles n'ont diminué que de 2 % en valeur comme en volume au cours des 12 mois clos en janvier, selon Terrain, soutenues en partie par la croissance enregistrée au Japon et en Corée du Sud, qui étaient les quatrième et cinquième marchés étrangers du vin américain en valeur avant l'intensification du différend commercial.

Ce soutien s'est affaibli en 2026. Au cours des six mois clos en juillet, les exportations de vin américaines vers le reste du monde ont reculé de 11 % en valeur et de 12 % en volume sur un an, selon Terrain. Le rapport estime que cette performance moins favorable s'explique probablement à la fois par les réactions politiques contre les États-Unis et par les pressions économiques liées aux perturbations de l'approvisionnement énergétique associées au conflit en cours en Iran.

Les perspectives à court terme restent défavorables, indique le rapport, car rien ne laisse encore penser que les droits de douane imposés par les États-Unis prendront bientôt fin et les tensions commerciales avec le Canada se sont de nouveau aggravées en septembre. Les États-Unis ont instauré de nouveaux droits de douane sur une série de produits canadiens à compter du 29 septembre 2026. Le Canada a riposté par de nouveaux droits de douane sur différents produits américains, mais Terrain précise que le vin ne figure pas parmi ces nouvelles mesures canadiennes.

Les restrictions provinciales qui ont exclu de nombreux produits alcoolisés américains du marché canadien devraient toutefois rester en vigueur. Selon Terrain, des interdictions totales ou partielles visant les boissons alcoolisées américaines sont toujours appliquées dans toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui les ont levées en juin 2025. Les deux provinces ont indiqué ne pas envisager de les rétablir, même si la Saskatchewan a instauré un droit de douane de 50 % sur le vin américain à compter du 8 septembre.

Terrain estime que la mesure prise par la Saskatchewan devrait avoir peu d'effet, la province ne représentant qu'une faible part des ventes de vin au Canada. Pour les producteurs américains, le problème majeur est que la majeure partie du marché canadien reste soumise à de fortes restrictions, limitant l'accès à un pays qui a longtemps été une destination essentielle pour le vin américain.

Chris Bitter, l'analyste de Terrain auteur de l'analyse, estime que les domaines viticoles et les viticulteurs ne doivent donc pas compter sur les exportations pour doper leurs ventes de manière significative dans un avenir proche. Selon le rapport, une reprise dépendra probablement d'un apaisement des tensions commerciales, mais il est impossible d'en prévoir le calendrier.

Pour le secteur des boissons, le différend ne se résume pas à une ligne d'exportation dans un bilan. Le Canada est l'un des marchés de boissons alcoolisées les plus importants d'Amérique du Nord, et le maintien des restrictions sur le vin américain prive les producteurs américains d'un débouché majeur, tout en pouvant offrir davantage de place à d'autres fournisseurs étrangers dans les magasins et les restaurants canadiens. Cette évolution peut influer sur les prix, l'espace en rayon et les décisions de distribution dans les catégories du vin et des autres boissons alcoolisées.

Le rapport souligne également un problème plus général de demande. Même sur les marchés qui ne sont pas directement touchés par les interdictions de vente d'alcool, les pressions inflationnistes devraient persister et la croissance économique rester modérée, ce qui réduit les chances d'un net rebond de la consommation mondiale de vin à court terme, selon Terrain.

Les domaines viticoles américains font ainsi face simultanément à plusieurs difficultés : un marché canadien fortement réduit, des ventes en baisse en Chine, une demande plus faible dans d'autres destinations et peu de visibilité sur le calendrier d'une éventuelle amélioration des conditions commerciales. Terrain estime que les exportations devraient récupérer au moins une partie du terrain perdu lorsque les tensions s'apaiseront, mais prévoit pour l'heure que les expéditions à l'étranger continueront de diminuer à un rythme modéré.